

# PILOTAGE SELECTION OFFENSIVE

**rapport**  
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

# ■ sommaire

|  |           |
|--|-----------|
| <b>informations concernant les placements et la gestion.....</b> | <b>3</b>  |
| <b>rapport d'activité .....</b>                                  | <b>8</b>  |
| <b>rapport du commissaire aux comptes.....</b>                   | <b>13</b> |
| <b>comptes annuels .....</b>                                     | <b>16</b> |
| bilan .....  | 17        |
| actif .....  | 17        |
| passif .....   | 18        |
| hors-bilan.....  | 19        |
| compte de résultat.....  | 20        |
| annexes .....  | 21        |
| règles & méthodes comptables .....                               | 21        |
| évolution actif net .....  | 24        |
| compléments d'information .....                                  | 25        |
| <b>inventaire.....</b>   | <b>32</b> |

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| <b>Société de gestion</b>          | ODDO MERITEN ASSET MANAGEMENT SA<br>12, boulevard de la Madeleine - 75009 Paris   |
| <b>Dépositaire et conservateur</b> | SOCIETE GENERALE<br>29, boulevard Haussmann - 75009 Paris   |
| <b>Commissaire aux comptes</b>     | CONSEILS ET ASSOCIES<br>DFK International - 50, avenue de Wagram - 75017 Paris<br>Représenté par Monsieur Jean-Philippe Maugard |
| <b>Commercialisateur</b>           | BOURSORAMA SA.<br>18, Quai du point du jour - 92100 Boulogne Billancourt  |

# Informations concernant les placements et la gestion

## Classification

OPCVM « Actions Internationales ».

## Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Capitalisation.

## Opc d'opc

Jusqu'à 100% de l'actif net.

## Objectif de gestion

L'objectif de gestion du Fonds est de surperformer son indicateur de référence (STOXX Europe 600, dividendes nets réinvestis), via des OPC, sur un horizon de placement supérieur à 8 ans.

## Indicateur de référence

STOXX Europe 600, dividendes réinvestis.

L'indice STOXX Europe 600, dividendes nets réinvestis, libellé en euro, est calculé et publié en temps réel par le fournisseur d'indices STOXX. Les actions entrant dans la composition de l'indice STOXX Europe 600 sont issues des 600 valeurs les plus importantes de 18 pays européens. Les actions de l'Indice couvrent tous les secteurs économiques, et sont choisies pour leur niveau de capitalisation boursière, leur liquidité et leur poids sectoriel. Plus d'informations concernant la composition et les règles de fonctionnement de l'indice sont disponibles sur [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com)

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que la composition du portefeuille pourra s'éloigner sensiblement de celle de son indicateur de référence.

## Stratégie d'investissement

Le gérant du Fonds met en oeuvre une gestion active et discrétionnaire visant à atteindre l'objectif de gestion par le biais de l'utilisation de différents OPC et au travers d'une diversification de ses investissements et de l'utilisation de produits dérivés aux fins d'exposer ou de couvrir le portefeuille aux risques de marché de manière plus efficiente.

Le processus d'investissement est bâti autour de deux étapes, à savoir :

- 1 - Analyse de l'environnement macroéconomique mondial, de l'évolution des marchés et anticipation de l'évolution des marchés, permettant la détermination de l'allocation géographique ;
- 2 - A la suite des décisions prises en matière d'allocation, la construction du portefeuille est mise en place en fonction d'une analyse quantitative et qualitative des fonds.

La sélection des OPC s'opère dans un large univers d'investissement composé de plusieurs milliers de fonds.

Dans la première étape quantitative, les ratios de performance corrigée du risque sur une période en accord avec l'horizon de placement conseillé sur les fonds sont calculés. Le « risque », représente la volatilité et la baisse maximale aussi bien en absolu

qu'en relatif par rapport à l'indice de référence du Fonds.

Au terme de cette première analyse, une étude qualitative approfondie est effectuée sur les fonds offrant de manière récurrente les meilleurs ratios performance corrigée du risque sur des périodes homogènes. Les gérants des fonds étudiés sont audités sur leur processus de gestion, moyens mis en place et les résultats obtenus. Les gérants sont sélectionnés à l'issue de cette étape qualitative.

L'univers d'investissement est composé de fonds investis à 75 % minimum de l'actif net au sein des pays membres de l'Union Européenne, ainsi qu'en Islande et en Norvège. Le solde de l'actif net des fonds sous-jacents pourra être investi sur les pays de l'OCDE et les pays émergents.

Ces Fonds devront être éligibles au PEA.

Le Fonds pourra être exposé au risque de change jusqu'à 100% de son actif net dans des devises de l'Union Européenne. L'exposition au risque de change dans des devises hors de l'Union Européenne est limitée à 25% de l'actif.

Le Fonds devra être investi à 90% minimum de son actif net sur les marchés actions (en investissant exclusivement via des OPC éligibles au PEA) de toutes tailles de capitalisation de l'Union Européenne afin d'être éligible au PEA.

Le Fonds pourra également être exposé aux matières premières à hauteur de 30% de son actif net via des OPC investissant dans des sociétés appartenant à ce secteur.

L'exposition maximale du Fonds aux instruments (actions, OPC et dérivés), est limitée à 100 % de l'actif net du Fonds, étant précisé que l'exposition maximale est la somme des expositions nettes à chacun des marchés (action) auxquels le fonds est exposé (somme des positions à l'achat et des positions en couverture).

### **Composition des actifs**

#### **1 - Actifs (hors dérivés intégrés)**

##### Actions ou parts d'OPC

Le Fonds peut être investi :

- Jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM relevant de la directive 2009/65/CE de droit français ou étranger qui ne peuvent investir plus de 10 % de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement ;
- Ou à hauteur de 30% en OPC, FIA de droit français ou FIA établis dans d'autres Etats membres de l'UE ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Les parts ou actions de ces FIA ou fonds d'investissement doivent répondre aux quatre critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier, à savoir :

- (i) Surveillance équivalente à celle applicable aux OPCVM et coopération entre l'AMF et l'autorité de surveillance du FIA ;
- (ii) Niveau de protection des porteurs équivalent à celui des OPCVM ;
- (iii) Leur activité doit faire l'objet de rapports semestriels et annuels détaillés et ;
- (iv) Ne peuvent détenir eux-mêmes plus de 10% de leur actif dans des parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement étrangers.

Les OPC seront compatibles avec la stratégie d'investissement du Fonds.

Les OPC français devront être classifiés OPC Actions ou autres éligibles au PEA et tous les OPC devront être éligibles au PEA. Le Fonds pourra investir jusqu'à 25% d'OPC gérés par la Société de Gestion ODDO BHF Asset Management SAS ou ODDO BHF Asset Management GmbH.

- Actions : Néant

#### **2 - Instruments dérivés**

Le Fonds pourra intervenir sur les instruments financiers à terme ou conditionnels, négociés sur des marchés réglementés/organisés/de gré à gré français ou étrangers, à des fins d'exposition ou de couverture du risque de change.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions sur :

- Options ou futures change (en exposition ou en couverture) ;
- Swaps de taux de devises (en couverture) ;
- Contrats de change à terme (en couverture).

#### **3 - Emprunts d'espèces**

Le Fonds pourra recourir temporairement aux emprunts d'espèces à hauteur de 10% de son actif net afin :

- D'une part, de faire face à un décalage temporaire entre les flux d'achats et de ventes de titres émis sur le marché ou à des flux de rachats importants ;
- D'autre part, de bénéficier ponctuellement d'opportunités d'investissements.

### **4 - Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres**

Dans la limite réglementaire, le Fonds peut recourir aux prises en pension dans un but de gestion de la trésorerie dans des conditions de marché et dans la limite de 100% maximum de l'actif net du Fonds.

Dans le cadre d'opération de prises en pension, le Fonds recevra en échange de liquidités disponibles à l'actif du Fonds et à titre de garantie financière, des instruments financiers notés minimum investment grade par Standard and Poor's ou équivalent.

La proportion cible d'actifs sous gestion qui feront l'objet de prises en pensions sera de 5%.

Aucun effet de levier n'est recherché par ces opérations. Les titres pris en pension ne sont pas recédés temporairement.

Les opérations d'acquisition temporaires de titres seront réalisées avec un établissement de crédit de l'Union européenne ou du Royaume-Uni qui sera de notation minimale de crédit de A-, et qui pourra appartenir au groupe ODDO BHF.

Des informations complémentaires figurent à la rubrique frais et commissions.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous reporter au rapport annuel du Fonds.

### **5 - Gestion des garanties financières**

Dans le cadre de réalisation de transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et d'opérations d'acquisition/cession temporaire de titres, le Fonds est amené à recevoir/octroyer des actifs financiers à titre de garantie.

Les garanties financières reçues ont pour but de réduire l'exposition du Fonds au risque de défaut d'une contrepartie. Elles seront uniquement constituées en espèces.

Par exception à ce qui précède, et uniquement dans le cadre des prises en pension, le Fonds recevra en garantie des titres obligataires classiques de notation minimum A-, et/ou des titres émis par des états de notation minimum AA-. En tout état de cause, l'émission sera supérieure e à 100 millions d'euros et l'emprise sera limitée à 10%.

Les opérations, pouvant entraîner la mise en place de garanties financières, pourront être effectuées avec un établissement de crédit de l'Union européenne ou du Royaume-Uni qui pourra appartenir au groupe ODDO BHF.

Toute garantie financière (collatérale) reçue respectera conformément à la réglementation les éléments suivants :

- Les critères de liquidité, d'évaluation (au moins au quotidienne et actifs n'affichant pas une haute volatilité sauf à obtenir des décotes suffisantes), de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation indépendance par rapport à la contrepartie) et de diversification avec une exposition à un émetteur donné de maximum 20% de l'actif net ;
- Elle est détenue par le Dépositaire du Fonds ou tout tiers, sur un compte ségrégué, faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières ;
- Les garanties financières reçues doivent pouvoir donner lieu à une pleine exécution par le Fonds à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci ;
- Les garanties financières en espèces seront uniquement placées en dépôts auprès d'entités éligible ou investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ou utilisées aux fins de transactions de prise en pension (à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que le Fonds puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus) ou en OPC monétaire court terme ;
- Les garanties financières ne seront pas réutilisées.

### **Profil de risque**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les risques identifiés par la Société de Gestion et présentés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque de tout investissement qu'il effectue avec le cas échéant l'aide d'un conseiller en investissement financier et de bien vérifier que l'investissement envisagé est en adéquation avec sa situation financière et sa capacité à prendre des risques financiers.

Vous pouvez vous référer au document d'Informations Clés pour l'Investisseur afin de savoir dans quelle catégorie de risque est classé votre Fonds.

A titre principal, le Fonds sera exposé aux risques suivants :

#### **Risque de perte en capital**

Le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

#### **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

Ce risque est lié au style de gestion qui repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants ou sur les valeurs les plus performantes. La performance du Fonds dépend donc de la capacité du gérant à anticiper les mouvements de marché ou sur les valeurs. Ce risque peut engendrer pour le porteur une baisse de la valeur liquidative et/ou une perte en capital.

### **Risque actions**

Le Fonds est investi, directement ou indirectement, sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative du Fonds pourra être amenée à baisser.

### **Risque lié à la détention de petites et moyennes capitalisations**

Le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations. Les variations de leurs cours sont plus marquées à la hausse comme à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations, pouvant donc engendrer de fortes variations de la valeur liquidative du Fonds.

Par ailleurs, le volume réduit de ces marchés peut présenter un risque de liquidité. Ce type d'investissement peut impacter la valorisation du Fonds et les conditions de prix auxquelles le Fonds peut être amené à liquider des positions, notamment, en cas de rachats importants, voire à rendre impossible leur cession avec, pour conséquence, une possible baisse de la valeur liquidative du Fonds.

### **Risque lié à l'évolution du prix des matières premières**

Les composants matières premières pourront avoir une évolution significativement différente des marchés de valeurs mobilières traditionnelles (actions, obligations). Les facteurs climatiques et géopolitiques peuvent également altérer les niveaux d'offre et de demande du produit sous-jacent considéré, autrement dit modifier la rareté attendue de ce dernier sur le marché. Cependant les composants appartenant au même marché de matières premières parmi les trois principaux représentés, à savoir l'énergie, les métaux ou les produits agricoles, pourront en revanche avoir entre eux des évolutions plus fortement corrélées. En conséquence, ces expositions peuvent s'avérer défavorables notamment en cas de repli du dit secteur, en l'absence de liquidité sur ce marché, si les prévisions du gérant s'avèrent erronées ou si la conjoncture, notamment géopolitique, devient défavorable aux matières premières et pourra impacter négativement la valeur liquidative du Fonds.

### **Risque de contrepartie**

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Le Fonds pourra être exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré avec un établissement de crédit. Le Fonds est donc exposé au risque que l'un de ces établissements de crédit ne puisse honorer ses engagements au titre de ces opérations.

### **Risque de liquidité des actifs sous-jacents**

Le Fonds investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Le faible volume de transactions sur ces marchés peut impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

### **Risque pays émergents**

Ce risque est lié aux conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents sur lesquels le Fonds est exposé, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales et être affectés par divers types de perturbations (comme l'évolution de la fiscalité, de la stabilité politique ou un manque de liquidité temporaire sur ces valeurs). Ces perturbations peuvent entraîner des problèmes de règlement/livraison susceptibles d'avoir un impact sur les conditions de prix auxquelles le Fonds peut être amené à liquider des positions pouvant entraîner ainsi une forte baisse de la valeur liquidative du Fonds.

### **Risques liés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties**

Le porteur peut être exposé à un risque juridique (en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci) et au risque lié à la réutilisation des titres reçus en garantie, la valeur liquidative du Fonds pouvant évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie. En cas de circonstances exceptionnelles de marché, le porteur pourra également être exposé à un risque de liquidité, entraînant par exemple des difficultés de négociation de certains titres.

### **Risque de change**

Ce risque est lié aux portefeuilles investis totalement ou partiellement en titres libellés en devises hors Union Européenne, et réside dans la variation du prix des devises par rapport à la devise de référence du Fonds. Ainsi, un titre, dont la valorisation dans sa devise ne changerait pas, est néanmoins affecté par les variations de cette devise face à l'euro et peut, par conséquent, faire varier à la baisse la valeur liquidative du Fonds.

Garantie ou protection : Néant (ni le capital, ni un niveau de performance n'est garanti).

### **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type**

Tous souscripteurs.

Les parts n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, « l'Act de 1933 »), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les parts ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après « U.S. Person », tel que ce terme est défini par la réglementation américaine « Regulation S » dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par la Securities and Exchange Commission ou SEC, sauf si :

- (i) Un enregistrement des parts était effectué ou ;
- (ii) Une exemption était applicable (avec le consentement préalable du Président de la Société de Gestion. Le Fonds n'est pas, et ne sera pas, enregistré(e) en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une « U.S. Person » peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable du Président de la Société de Gestion.

Les personnes désirant acquérir ou souscrire des parts auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des « U.S. Persons ».

Tout porteur de parts doit informer immédiatement le Fonds dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

Par « US person », le Prospectus désigne une « U.S. Person » telle que définie par la Regulation S de la SEC (Part 230 - 17 CFR 230.903).

Une telle définition des « US Persons » est disponible à l'adresse suivante : <http://www.sec.gov/about/laws/secrulesregs.htm>

En application des dispositions du Foreign Account Tax Compliance Act (« FATCA ») applicables à compter du 1er juillet 2014, dès lors que le Fonds investit directement ou indirectement dans des actifs américains, les revenus tirés de ces investissements sont susceptibles d'être soumis à une retenue à la source de 30%. Afin d'éviter le paiement de la retenue à la source de 30%, la France et les Etats-Unis ont conclu un accord intergouvernemental aux termes duquel les institutions financières non américaines (« foreign financial institutions ») s'engagent à mettre en place une procédure d'identification des investisseurs directs ou indirects ayant la qualité de contribuables américains et à transmettre certaines informations sur ces investisseurs à l'administration fiscale française, laquelle les communiquera à l'autorité fiscale américaine (« Internal Revenue Service »).

Le Fonds, en sa qualité de foreign financial institution, s'engage à se conformer à FATCA et à prendre toute mesure relevant de l'accord intergouvernemental précité.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce Fonds est destiné aux investisseurs désirant s'exposer très fortement via une allocation tactique aux marchés actions sur une durée de placement recommandée huit ans et sont prêts à accepter les risques découlant d'une telle exposition.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Fonds dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre richesse/patrimoine personnel, de vos besoins actuels et à un horizon de 8 ans, mais également de votre souhait de prendre des risques ou, au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Fonds.

Durée de placement recommandée : 8 ans

### **Indications sur le régime fiscal**

Le Fonds est éligible au PEA. Le Fonds peut servir de support aux contrats d'assurance-vie.

A compter du 1er juillet 2014, le Fonds est régi par les dispositions de l'annexe II, point II. B. d e l'Accord (IGA) signé le 14 novembre 2013 entre le gouvernement de la République Française et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en oeuvre la loi relative au respect de ces obligations concernant les comptes étrangers (Dite loi FATCA).

Le présent prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession de part(s) du Fonds. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution du porteur de part(s) ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

A l'étranger, dans les pays où le Fonds investit, les plus-values de cession mobilières réalisées et les revenus de source étrangère perçus par le Fonds peuvent être soumis à une imposition, généralement sous forme de retenues à la source. L'imposition de retenues à la source peut être réduite ou supprimée lorsque les Etats concernés ont signé des conventions fiscales.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans ce Fonds, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des parts du Fonds d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

***Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- *La valeur liquidative du Fonds est disponible sur le site internet de la Société de Gestion.*
- *De plus amples informations sur le Fonds tels que le prospectus (Français, Anglais) et les documents périodiques (Français, Anglais) sont disponibles sur [www.oddomeriten.eu](http://www.oddomeriten.eu) ou peuvent être demandées gratuitement et à tout moment auprès de ODDO BHF ASSET MANAGEMENT - 12 boulevard de la Madeleine 75009 Paris ou auprès de l'agent centralisateur dans le pays de commercialisation.*
- *Date d'agrément par l'AMF : 15 mai 2012.*
- *Date de création du Fonds : 1<sup>er</sup> juin 2012.*

# rapport d'activité

## Contexte macroéconomiques et performances des marchés actions en 2019-20

Les négociations commerciales sino-américaines ont continué d'être une source importante de volatilité pour les marchés financiers et n'ont abouti qu'en fin d'année 2019, avec la signature de la première phase d'un accord appelé à être complété. Paradoxalement, c'est peut-être bien les incertitudes politiques et économiques liées à ces négociations qui auront permis la progression des marchés, en contraignant les banques centrales à renouer avec une politique plus expansionniste. Ainsi après avoir renoué avec cinq hausses de taux depuis sa pause de 2017, la FED a procédé à trois baisses de taux lors du second semestre 2019. Les performances des marchés obligataires souverains de l'OCDE ont donc été excellentes, et les actifs risqués ont également été aidés par cette baisse des taux d'actualisation sur cette année civile.

Début d'année 2020, la première phase de l'accord sino-américains tout juste signé, les regards sont restés rivés sur la Chine mais pour des questions d'ordre sanitaire cette fois. L'épidémie d'un nouveau Coronavirus dans le Hubei chinois n'a d'abord été perçue sur les marchés « développés » que comme une incertitude supplémentaire sur l'impact d'un ralentissement chinois sur la demande globale et la perturbation des chaînes d'approvisionnement. La consolidation de janvier a été suivie d'une euphorie renouvelée à la perspective de baisses de taux de la FED. Mi-février, les marchés actions globaux atteignaient ainsi de nouveaux plus hauts, et les primes nécessaires à l'achat de couvertures optionnelles atteignaient un plus bas inédit depuis 2005 ! La réalité de la croissance exponentielle d'une situation épidémique semble s'être tardivement imposée aux marchés développés fin février, frappant dans un premier temps les secteurs les plus cycliques et exposés internationalement. Lors de la seconde semaine de mars, la panique a finalement été telle que même les traditionnels actifs refuges ont été vendus dans un mouvement de fuite vers les liquidités. Action, obligations privées, bons du trésor américains, or, crypto-monnaies et Yen, la chute est devenue généralisée. Ces incohérences de marché ont motivé les banques centrales à offrir des programmes de prises en pensions massifs, suivis peu après par des reprises ou intensifications de programme d'achats d'actifs souverains et privés. Ces réactions rapides des banques centrales, suivies par des programmes ambitieux de soutien aux ménages et aux entreprises durant le temps des confinements, ainsi qu'un large programme de soutien aux chercheurs d'emploi Sur l'exercice comptable, les marchés actions développés terminent globalement en hausse (le MSCI World exprimé en Euro progresse de 2.6%) mais avec d'importantes disparités géographiques et sectorielles. Au sein des marchés américains, le S&P 500 gagne +15.1%, le Nasdaq100 porté par les valeurs technologiques progresse de 54.5% quand le Russell 2000 se limite à un gain de 0.4%. A l'inverse, les indices européens terminent l'exercice dans le rouge à l'image du MSCI EMU : -7.1%. Les marchés émergents progressent (dans l'ensemble et en USD) de près de 10.8% ; soutenus par les marchés asiatiques et en particulier chinois. Côté taux, le 10 ans américain s'est stabilisé à 68 bps après une chute d'environ 1% sur l'année. Le 10 ans allemand est resté stable YoY, s'établissant à -0.52% contre -0.57% en septembre dernier. L'indice souverain J.P. Morgan Global Euro hedged progresse donc de 2.8% sur l'exercice. Côté crédit, les spreads Investment grade sont revenus sur des niveaux proches de ceux pré-covid (1.19%), après l'important écartement observé durant le mois de mars qui a vu le spread moyen se tendre jusqu'à 2.47%. Le High Yield européen perd quant à lui 1%, mais a rebondi significativement depuis la crise de liquidité. Enfin, face à un resserrement des spreads des taux souverains, l'Euro s'apprécie de 7.5% face au dollar sur la période. Aux Etats-Unis, ont permis un impressionnant rebond des prix de la quasi intégralité des actifs risqués, ainsi qu'une détente, peut-être moins rapide, de la volatilité.

## Gestion du portefeuille

Le taux d'exposition aux actions a été proche de 100% sur l'exercice.

Sur les six premiers mois de l'exercice, nous avons renforcé le biais valorisation du portefeuille compte tenu d'un scénario économique qui nous semblait toujours favorable à cette thématique. L'apparition de la covid aura finalement impacté la performance du portefeuille. Le fonds a donc été repositionné : le fonds indiciaire exposé au Royaume-Uni ainsi que la stratégie factorielle exposée aux dividendes ont été vendus. Ces positions ont été remplacées par des investissements dans des fonds sectoriels, exposé aux entreprises de la santé (qui devrait bénéficier des différents plans de relances et d'un marché porteur), des automobiles et des banques (qui semblent être sous-valorisés aux regards de leurs ratios de valorisations et qui pourraient profiter d'un rebond de l'activité économique).

Enfin, nous sorti le fonds actif Lazard Alpha Euro aux performances décevantes.



**Principales opérations d'achat et de vente au cours du dernier exercice fiscal**

| Portefeuille                 | Titre                            | Acquisition  | Cession      | Devise |
|------------------------------|----------------------------------|--------------|--------------|--------|
| Pilotage Sélection Offensive | LYX ETF MSCI EMU DR              | 1 458 734,33 |              | EUROS  |
| Pilotage Sélection Offensive | AMUNDI ETF FTSE 100 UCITS ET     |              | 1 399 138,14 | EUROS  |
| Pilotage Sélection Offensive | LYXOR EURO STOXX BANKS DR        | 947 579,54   |              | EUROS  |
| Pilotage Sélection Offensive | AMUNDI INDEX SOLUTIONS-AMUND     |              | 816 690,81   | EUROS  |
| Pilotage Sélection Offensive | LYXOR EURSTX600 HEALTHCARE       | 578 933,63   |              | EUROS  |
| Pilotage Sélection Offensive | LYXOR EURSTX600 INSURANCE        | 520 869,40   |              | EUROS  |
| Pilotage Sélection Offensive | ING L INV-EURO HIGH DVD-IC=      | 499 195,15   |              | EUROS  |
| Pilotage Sélection Offensive | ALLIANZ ERP EQY GRWTH-RT         | 498 006,00   |              | EUROS  |
| Pilotage Sélection Offensive | ODDO BHF Active Small Cap CI-EUR | 449 552,60   |              | EUROS  |
| Pilotage Sélection Offensive | AMUNDI ETF FTSE 100 UCITS ET     | 435 951,15   |              | EUROS  |

**Performances**

Sur la période du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2020, Pilotage Sélection Offensive affiche un recul de -8.66% et sous-performe son indice de référence (-6.15% pour le Stoxx 600).

La sous-exposition sur les actions suisses mais surtout le biais « valorisation » que nous avons donné au portefeuille explique l'essentiel de la sous-performance du fonds sur les douze derniers mois. On notera ainsi les contreperformances du fonds sur les banques européennes (-32% pour Oddo BHF European Banks), des fonds indiciels sur les valeurs pétrolières européennes (-37% pour le Lyxor Oil&Gaz) et exposé au Royaume-Uni (-20%). A l'inverse, les fonds exposé croissance auront contribué positivement dans la performance du fonds, comme par exemple Oddo BHF Active Smaller (+20.6%) et Alliance Europe Equity Growth (+18.2%).

**Perspectives**

Après une chute et un rebond tous deux extrêmement brusques des marchés action et crédit des pays développés lors du premier semestre 2020, les marchés d'actifs risqués nous semblent avoir trouvé un fragile équilibre entre d'une part des risques macroéconomiques majeurs qui perdurent (en témoigne une volatilité qui demeure près du double de celle avant pandémie), et d'autre part un effet d'éviction à la puissance inédite alors que les banques centrales européenne et américaines ont amené les niveaux de taux réels à des niveaux proches de -1% (à 10 ans). Les flux des investisseurs continuent donc de s'orienter par défaut vers les actifs risqués. La volatilité nous semble donc amenée à perdurer, mais la conjonction des programmes souverains contracycliques et la volonté des banques centrales à maintenir en fonctionnement les circuits de distribution de crédit nous incitent à demeurer investis, en continuant de moduler les taux d'exposition en fonction des évolutions à plus court terme des ratios de valorisation de ces marchés.

**Informations réglementaires**

Le Fonds ne détient aucun instrument financier émis par les sociétés liées au groupe Oddo BHF.

**OPCVM détenus par le fonds et gérés par la société de gestion à la date d'arrêt du Fonds**

Voir comptes annuels en annexe.

**Méthode de calcul du risque global de l'OPCVM**

La méthode choisie par Oddo BHF Asset Management pour mesurer le risque global de l'OPCVM est la méthode du calcul de l'engagement.

**Critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance**

L'OPCVM ne prend pas simultanément en compte les trois critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance (ESG). L'ensemble des informations sur les critères ESG sont accessibles sur le site internet de Oddo BHF Asset Management à l'adresse : [www.am.oddo-bhf.com](http://www.am.oddo-bhf.com)

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Pour plus d'information veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement la rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion ou sur le site : [www.am.oddo-bhf.com](http://www.am.oddo-bhf.com)

**Part des revenus éligible à l'abattement de 40% de l'article 158 du Code Général des Impôts**

NEANT.

**Proportion d'investissement des actifs en titres ou droits éligibles au PEA**

95.70%.

**Déontologie**

**Contrôle des intermédiaires**

La société de gestion a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties. Les critères d'évaluation sont le coût d'intermédiation, la qualité d'exécution eu égard aux conditions de marché, la qualité du conseil, la qualité des documents de recherche et d'analyse ainsi que la qualité de l'exécution post-marché. Cette politique est disponible sur le site de la société de gestion : [www.am.oddo-bhf.com](http://www.am.oddo-bhf.com)

**Frais d'intermédiation**

Les porteurs de parts du FCP peuvent consulter le document «Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation» sur le site de la société de gestion : [www.am.oddo-bhf.com](http://www.am.oddo-bhf.com)

**Droits de vote**

Aucun droit de vote n'est attaché aux porteurs de parts, les décisions étant prises par la Société de Gestion. Les droits de vote attachés aux titres détenus par le Fonds sont exercés par la Société de Gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur. La politique de vote de la Société de Gestion peut être consultée au siège de la Société de Gestion et sur le site internet sur [www.am.oddo-bhf.com](http://www.am.oddo-bhf.com), conformément à l'article 314-100 du Règlement Général de l'AMF.

**Informations sur la politique de rémunération**

Les éléments réglementaires sur les rémunérations sont insérés en annexe du présent rapport.

**Rapport sur les rémunérations en application de la directive OPCVM V**

Eléments quantitatifs

|  | Rémunérations fixes | Rémunérations variables (*) | Nombre de bénéficiaires (**) |
|--|---------------------|-----------------------------|------------------------------|
| Montant total des rémunérations versées de janvier à décembre 2019 | 8 996 210           | 9 499 360                   | 153                          |

(\*) Rémunérations variables attribuées au titre de l'année 2019

(\*\*) Les bénéficiaires s'entendent comme l'ensemble des salariés OBAM ayant touché une rémunération en 2019 (CDI/CDD/Contrat d'apprentissage, stagiaires, bureaux étrangers)

|   | Cadres supérieurs | Nombre de bénéficiaires | Membres du personnel ayant une incidence sur le profil de risque de l'OPCVM | Nombre de bénéficiaires |
|---|-------------------|-------------------------|---|-------------------------|
| Montant agrégé des rémunérations versées pour l'exercice 2019 (fixes et variable *) | 3 061 814         | 11                      | 11 964 674  | 41                      |

(\*) Rémunérations variables au titre de l'année 2019

**Eléments qualitatifs**

**Les rémunérations fixes**

Les rémunérations fixes sont déterminées de façon discrétionnaire en lien avec le marché ce qui nous permet de remplir nos objectifs de recrutement de personnels qualifiés et opérationnels.

**Les rémunérations variables**

En application des directives AIFM 2011/61 et UCITS V 2014/91, ODDO BHF Asset Management SAS (« OBAM SAS ») a mis en place une politique de rémunération destinée à identifier et décrire les modalités de mise en place de la politique de rémunérations variables, et notamment l'identification des personnes concernées, la fixation de la gouvernance, du comité de rémunération et les modalités de paiement de la rémunération variable.

Les rémunérations variables versées au sein de la Société de gestion sont déterminées de façon majoritairement discrétionnaire. Ainsi, dès lors que les résultats de l'exercice en cours sont assez précisément estimés (mi-novembre), une enveloppe de rémunérations variables est déterminée et il est demandé aux différents managers de proposer – en association avec la DRH du groupe – une répartition individuelle de cette enveloppe.

Ce processus est consécutif à celui des entretiens d'évaluations, lesquels ont permis aux managers de partager avec chaque collaborateur la qualité de ses prestations professionnelles pour l'année en cours (au regard des objectifs précédemment fixés) ainsi que fixer les objectifs de l'année à venir. Cette évaluation porte aussi bien sur une dimension très objective de la réalisation des missions (objectifs quantitatifs, collecte commerciale ou positionnement de la gestion dans un classement particulier, commission de surperformance générée par le fonds géré), que sur une dimension qualitative (attitude du collaborateur pendant l'exercice).

Il convient de noter que quelques gérants peuvent percevoir dans le cadre de leur rémunération variable une quote-part des commissions de surperformance perçues par OBAM SAS. Pour autant la détermination du montant revenant à chaque gérant s'inscrit dans le processus décrit ci-dessus et il n'existe pas de formules contractuelles individualisées encadrant la répartition et le paiement de ces commissions de surperformance.

L'ensemble des salariés d'OBAM SAS est compris dans le périmètre d'application de la politique de rémunération décrite ci-dessous, y compris les salariés pouvant exercer leur activité hors de la France.

### **Cas particuliers des preneurs de risques et des rémunérations variables différées**

#### Les preneurs de risques

OBAM SAS déterminera annuellement les personnes appelées à être qualifiées de preneur de risques conformément à la réglementation. La liste de ces collaborateurs ainsi qualifiés de preneurs de risques sera soumise au Comité des Rémunérations et transmise à l'Organe de Direction.

#### Les rémunérations variables différées

OBAM SAS a déterminé le seuil de 100.000 € comme seuil de proportionnalité et comme seuil déclencheur du paiement d'une partie de la rémunération variable de façon différée.

Ainsi, les collaborateurs, qu'ils soient preneur de risques ou non, ayant une rémunération variable inférieure à ce seuil de 100.000 € percevront leur rémunération variable de façon immédiate. En revanche, un collaborateur qualifié de preneur de risque et dont la rémunération variable serait supérieure à 100.000 € verra obligatoirement une partie de cette rémunération variable payée de façon différée conformément aux modalités définies ci-après. Dans un souci de cohérence au sein d'OBAM SAS, il a été décidé d'appliquer à l'ensemble des collaborateurs de la Société, qu'ils soient preneur de risque ou pas, les mêmes modalités de paiement des rémunérations variables. Ainsi, un collaborateur qui ne serait pas preneur de risque mais dont la rémunération variable dépasserait 100.000 € verra une partie de cette rémunération variable payée de façon différée conformément aux dispositions définies ci-après.

La rémunération différée s'élèvera à 40 % de l'intégralité de la rémunération variable, dès le 1er euro. L'intégralité de cette partie différée sera concernée par l'outil d'indexation défini ci-après.

S'agissant de l'indexation des rémunérations différées, conformément aux engagements pris par OBAM SAS, les provisions liées à la partie différée des rémunérations variables seront calculées dans un outil mis en place par OBAM SAS. Cet outil consistera en un panier composé des fonds emblématiques de chacune des stratégies de gestion d'OBAM.

Cette indexation ne sera pas plafonnée, ni ne sera concernée par un plancher. Les provisions pour rémunérations variables verront ainsi leur montant fluctuer au regard des surperformances et des sous-performances respectives des fonds représentant la gamme de OBAM SAS par rapport au benchmark lorsqu'il existe. Dans le cas où il n'existe pas de benchmark, la performance absolue est retenue.

### **Modifications de la politique de rémunération intervenues pendant l'exercice écoulé**

L'Organe de direction de la société de gestion s'est réuni le 13 décembre 2019 afin de revoir les principes généraux de la politique de rémunération en présence de la conformité et en particulier les modalités de calcul des rémunérations variables indexées (composition du panier d'indexation).

La politique de rémunération n'a pas fait l'objet de modification majeure au cours de l'année passée.

Elle est disponible sur le site internet de la société de gestion (partie informations réglementaires).

### **Information sur les techniques de gestion efficaces et les instruments dérivés présents dans le fonds**

Le fonds n'a pas eu recours aux techniques de gestion efficaces de portefeuille.

### **Changements intervenus au cours de l'exercice**

Néant

### **Reporting SFTR**

Cet OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.



# rapport du commissaire aux comptes

*FCP PILOTAGE SELECTION OFFENSIVE  
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels  
Exercice clos le 30 septembre 2020*

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 30 septembre 2020**

Aux porteurs de parts du FCP,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif PILOTAGE SELECTION OFFENSIVE, constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP), relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 janvier 2021

Le Commissaire aux Comptes  
**CONSEILS ASSOCIÉS S.A.**

Signé électroniquement le 15/01/2021 par  
Jean-Philippe Maugard



# comptes annuels



# BILANactif

|  | 30.09.2020           | 30.09.2019          |
|--|----------------------|---------------------|
| Devise   | EUR                  | EUR                 |
| <b>Immobilisations nettes</b>  | -                    | -                   |
| <b>Dépôts</b>  | -                    | -                   |
| <b>Instruments financiers</b>  | <b>11 062 709,76</b> | <b>8 792 859,59</b> |
| • <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>   |                      |                     |
| Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé   | -                    | -                   |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé   | -                    | -                   |
| • <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>   |                      |                     |
| Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé   | -                    | -                   |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé   | -                    | -                   |
| • <b>TITRES DE CRÉANCES</b>  |                      |                     |
| Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé  |                      |                     |
| <i>Titres de créances négociables</i>  | -                    | -                   |
| <i>Autres titres de créances</i>   | -                    | -                   |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé  | -                    | -                   |
| • <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>   |                      |                     |
| OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays                                 | 11 062 709,76        | 8 792 859,59        |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne                                  | -                    | -                   |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés         | -                    | -                   |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés | -                    | -                   |
| Autres organismes non européens  | -                    | -                   |
| • <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>   |                      |                     |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension   | -                    | -                   |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés   | -                    | -                   |
| Titres financiers empruntés  | -                    | -                   |
| Titres financiers donnés en pension  | -                    | -                   |
| Autres opérations temporaires  | -                    | -                   |
| • <b>CONTRATS FINANCIERS</b>   |                      |                     |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé  | -                    | -                   |
| Autres opérations  | -                    | -                   |
| • <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>   | -                    | -                   |
| <b>Créances</b>  | -                    | <b>175 246,02</b>   |
| Opérations de change à terme de devises  | -                    | -                   |
| Autres   | -                    | 175 246,02          |
| <b>Comptes financiers</b>  | <b>166 768,44</b>    | <b>423,12</b>       |
| Liquidités   | 166 768,44           | 423,12              |
| <b>Autres actifs</b>   | -                    | -                   |
| <b>Total de l'actif</b>  | <b>11 229 478,20</b> | <b>8 968 528,73</b> |

# BILAN passif

|  | 30.09.2020           | 30.09.2019          |
|--|----------------------|---------------------|
| Devise   | EUR                  | EUR                 |
| <b>Capitaux propres</b>  |                      |                     |
| • Capital  | 11 302 803,79        | 8 847 352,96        |
| • Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées                          | -                    | -                   |
| • Report à nouveau   | -                    | -                   |
| • Plus et moins-values nettes de l'exercice  | 24 202,92            | 106 168,15          |
| • Résultat de l'exercice   | -106 895,61          | -83 619,47          |
| <b>Total des capitaux propres</b><br><i>(montant représentatif de l'actif net)</i> | <b>11 220 111,10</b> | <b>8 869 901,64</b> |
| <b>Instruments financiers</b>  | -                    | -                   |
| • OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS                                 | -                    | -                   |
| • OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS                                     |                      |                     |
| Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension                      | -                    | -                   |
| Dettes représentatives de titres financiers empruntés                              | -                    | -                   |
| Autres opérations temporaires  | -                    | -                   |
| • CONTRATS FINANCIERS  |                      |                     |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé                                    | -                    | -                   |
| Autres opérations  | -                    | -                   |
| <b>Dettes</b>  | <b>9 311,85</b>      | <b>7 790,49</b>     |
| Opérations de change à terme de devises  | -                    | -                   |
| Autres   | 9 311,85             | 7 790,49            |
| <b>Comptes financiers</b>  | <b>55,25</b>         | <b>90 836,60</b>    |
| Concours bancaires courants  | 55,25                | 90 836,60           |
| Emprunts   | -                    | -                   |
| <b>Total du passif</b>   | <b>11 229 478,20</b> | <b>8 968 528,73</b> |

# HORS-bilan

30.09.2020

30.09.2019

| Devise   | EUR | EUR |
|--|-----|-----|
| <b>Opérations de couverture</b>                    |     |     |
| • Engagements sur marchés réglementés ou assimilés |     |     |
| - Marché à terme ferme (Futures)                   | -   | -   |
| - Marché à terme conditionnel (Options)            | -   | -   |
| - Dérivés de crédit                                | -   | -   |
| - Swaps  | -   | -   |
| - Contracts for Differences (CFD)                  | -   | -   |
| • Engagements de gré à gré                         |     |     |
| - Marché à terme ferme (Futures)                   | -   | -   |
| - Marché à terme conditionnel (Options)            | -   | -   |
| - Dérivés de crédit                                | -   | -   |
| - Swaps  | -   | -   |
| - Contracts for Differences (CFD)                  | -   | -   |
| • Autres engagements                               |     |     |
| - Marché à terme ferme (Futures)                   | -   | -   |
| - Marché à terme conditionnel (Options)            | -   | -   |
| - Dérivés de crédit                                | -   | -   |
| - Swaps  | -   | -   |
| - Contracts for Differences (CFD)                  | -   | -   |
| <b>Autres opérations</b>                           |     |     |
| • Engagements sur marchés réglementés ou assimilés |     |     |
| - Marché à terme ferme (Futures)                   | -   | -   |
| - Marché à terme conditionnel (Options)            | -   | -   |
| - Dérivés de crédit                                | -   | -   |
| - Swaps  | -   | -   |
| - Contracts for Differences (CFD)                  | -   | -   |
| • Engagements de gré à gré                         |     |     |
| - Marché à terme ferme (Futures)                   | -   | -   |
| - Marché à terme conditionnel (Options)            | -   | -   |
| - Dérivés de crédit                                | -   | -   |
| - Swaps  | -   | -   |
| - Contracts for Differences (CFD)                  | -   | -   |
| • Autres engagements                               |     |     |
| - Marché à terme ferme (Futures)                   | -   | -   |
| - Marché à terme conditionnel (Options)            | -   | -   |
| - Dérivés de crédit                                | -   | -   |
| - Swaps  | -   | -   |
| - Contracts for Differences (CFD)                  | -   | -   |

# COMPTE de résultat

|  | 30.09.2020         | 30.09.2019        |
|--|--------------------|-------------------|
| Devise   | EUR                | EUR               |
| <b>Produits sur opérations financières</b>                               |                    |                   |
| • Produits sur dépôts et sur comptes financiers                          | 0,38               | 19,35             |
| • Produits sur actions et valeurs assimilées                             | 10 465,10          | 2 160,00          |
| • Produits sur obligations et valeurs assimilées                         | -                  | -                 |
| • Produits sur titres de créances  | -                  | -                 |
| • Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers | -                  | -                 |
| • Produits sur contrats financiers                                       | -                  | -                 |
| • Autres produits financiers   | -                  | -                 |
| <b>Total (I)</b>   | <b>10 465,48</b>   | <b>2 179,35</b>   |
| <b>Charges sur opérations financières</b>                                |                    |                   |
| • Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers  | -                  | -                 |
| • Charges sur contrats financiers  | -                  | -                 |
| • Charges sur dettes financières   | -827,81            | -471,71           |
| • Autres charges financières   | -                  | -                 |
| <b>Total (II)</b>  | <b>-827,81</b>     | <b>-471,71</b>    |
| <b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>                      | <b>9 637,67</b>    | <b>1 707,64</b>   |
| Autres produits (III)  | -                  | -                 |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)                    | -93 887,26         | -96 812,65        |
| <b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>       | <b>-84 249,59</b>  | <b>-95 105,01</b> |
| Régularisation des revenus de l'exercice (V)                             | -22 646,02         | 11 485,54         |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)                 | -                  | -                 |
| <b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>                         | <b>-106 895,61</b> | <b>-83 619,47</b> |

# 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

## Règles d'évaluation des actifs

Le calcul de la valeur liquidative de la part est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées ci-dessous :

- Les instruments financiers et valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché, selon les principes suivants :
- L'évaluation se fait au dernier cours de bourse officiel.

Le cours de bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

- Places de cotations européennes : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative ;
- Places de cotations asiatiques : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative ;
- Places de cotations nord et sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative.

Les cours retenus sont ceux connus le lendemain à 9 heures (heure de Paris) et récupérés par le biais de diffuseurs : Fininfo ou Bloomberg. En cas de non cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse connu est utilisé.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de gestion à leur valeur probable de négociation. En particulier, les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à trois mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les contrats (les opérations à terme, fermes ou conditionnelles, ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré) sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion. La méthode d'évaluation des engagements hors bilan est une méthode qui consiste en une évaluation au cours de marché des contrats à terme fermes et en une traduction en équivalent sous-jacent des opérations conditionnelles.
- Garanties financières : aux fins de limiter au mieux le risque de contrepartie tout en tenant compte de contraintes opérationnelles, la Société de Gestion applique un système d'appel de marge par jour, par fonds et par contrepartie avec un seuil d'activation fixé à un maximum de 100K€, fondé sur une évaluation au prix de marché (mark-to-market).

Les cours retenus pour la valorisation des opérations à terme, fermes ou conditionnelles sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient selon leur place de cotation :

- Places de cotations européennes : Cours de compensation du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours ;
- Places de cotations asiatiques : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours ;
- Places de cotations nord et sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours.

En cas de non cotation d'un contrat à terme ferme ou conditionnel, le dernier cours connu est retenu.

Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur. Les titres reçus en pension sont inscrits à leur date d'acquisition dans la rubrique « Créances représentatives des titres reçus en pension » à leur valeur fixée dans le contrat par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.

Pendant la durée de détention ils sont maintenus à cette valeur, à laquelle viennent se rajouter les intérêts courus de la pension.

Les titres donnés en pension sont sortis de leur compte au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite dans la rubrique « Titres donnés en pension » ; cette dernière est évaluée à la valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite dans la rubrique « Dettes représentatives des titres donnés en pension » par la contrepartie du compte de disponibilité concerné. Elle est maintenue à la valeur fixée dans le contrat à laquelle viennent se greffer les intérêts relatifs à la dette.

- Autres instruments : Les parts ou actions d'OPCVM détenus sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

### Méthode de comptabilisation

#### Comptabilisation des revenus :

Les intérêts sur obligations et titres de créance sont calculés selon la méthode des intérêts courus.

#### Comptabilisation des frais de transaction :

Les opérations sont comptabilisées selon la méthode des frais exclus.

### Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

### Frais de fonctionnement et de gestion

| Frais facturés à l'OPC   | Assiette                           | Taux, barème (TTC)  |
|--|------------------------------------|---|
| Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion (commissaire aux comptes, dépositaire, distribution, avocats) | Actif net                          | 1% TTC  |
| Frais indirects maximum<br>Frais de gestion indirect   |                                    | 1,5% TTC  |
| Commission de surperformance   | N/A                                | Néant   |
| Prestataires percevant des commissions de mouvement :<br><br>- Dépositaire : 100%  | Prélèvement sur chaque transaction | <u>Valeurs mobilières et produits monétaires</u> : entre 8 et 80 € HT<br><u>OPCVM</u> : entre 6 et 18 € HT<br><u>Instruments monétaires et dérivés</u> : entre 5 et 10 € HT |

### Modalités de calcul et de partage de la rémunération sur les opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres

Pour les opérations de cessions temporaires de titres (mises en pension), la rémunération issue de ces opérations diminuée des coûts opérationnels facturés par la contrepartie pouvant aller jusqu'à 50% de cette rémunération, est intégralement reversées au Fonds.

En ce qui concerne les opérations d'acquisitions temporaires de titres (prise en pension), le Fonds est directement cont repart ie aux opérations et perçoit l'intégralité de la rémunération.

La Société de Gestion ne perçoit aucune rémunération au titre des opérations d'acquisitions et de cessions temporaire de titres.

Le Fonds a pour prestataire dans le cadre des opérations de cessions temporaire de titres un établissement de crédit dont le siège est situé dans un Etat de l'Union européenne ou du Royaume-Uni. Ce prestataire agira de manière indépendante du Fonds et sera systématiquement en tant que contrepartie des opérations sur le marché. Ce prestataire pourra appartenir au groupe ODDO BHF.

Pour plus d'informations, veuillez-vous reporter au rapport annuel du Fonds.

L'ensemble de ces frais est présenté toutes taxes comprises.

**Devise de comptabilité**

Euro.

**Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs**

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

**Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs** *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

**Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

**Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts**

Capitalisation.



# 2 évolution actif net

| Devise  | 30.09.2020           | 30.09.2019           |
|---|----------------------|----------------------|
|   | EUR                  | EUR                  |
| <b>Actif net en début d'exercice</b>  | <b>8 869 901,64</b>  | <b>10 684 260,42</b> |
| Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)         | 9 362 692,71         | 5 195 520,68         |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)             | -6 278 056,46        | -6 893 162,31        |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                      | 281 331,78           | 207 911,52           |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                     | -233 607,37          | -95 396,17           |
| Plus-values réalisées sur contrats financiers                                   | -                    | -                    |
| Moins-values réalisées sur contrats financiers                                  | -                    | -                    |
| Frais de transaction  | -2 525,90            | -855,97              |
| Différences de change   | -9 383,76            | 3 983,93             |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers : | -685 991,95          | -137 255,45          |
| - <i>Différence d'estimation exercice N</i>                                     | -77 290,77           | 608 701,18           |
| - <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>                                   | 608 701,18           | 745 956,63           |
| Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :              | -                    | -                    |
| - <i>Différence d'estimation exercice N</i>                                     | -                    | -                    |
| - <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>                                   | -                    | -                    |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes            | -                    | -                    |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat                               | -                    | -                    |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation                       | -84 249,59           | -95 105,01           |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes      | -                    | -                    |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat                         | -                    | -                    |
| Autres éléments   | -                    | -                    |
| <b>Actif net en fin d'exercice</b>  | <b>11 220 111,10</b> | <b>8 869 901,64</b>  |



# 3 compléments d'information

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

|                             | Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé |
|-----------------------------|--|--|
| Obligations indexées        | -  | -  |
| Obligations convertibles    | -  | -  |
| Obligations à taux fixe     | -  | -  |
| Obligations à taux variable | -  | -  |
| Obligations zéro coupons    | -  | -  |
| Titres participatifs        | -  | -  |
| Autres instruments          | -  | -  |

### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

|   | Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé |
|---|--|--|
| Bons du Trésor  | -  | -  |
| Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers | -  | -  |
| Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires      | -  | -  |
| Titres de créances à moyen terme NEU MTN  | -  | -  |
| Autres instruments  | -  | -  |

### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

|                    | Titres reçus en pension cédés | Titres empruntés cédés | Titres acquis à réméré cédés | Ventes à découvert |
|--------------------|-------------------------------|------------------------|------------------------------|--------------------|
| Actions            | -                             | -                      | -                            | -                  |
| Obligations        | -                             | -                      | -                            | -                  |
| Titres de créances | -                             | -                      | -                            | -                  |
| Autres instruments | -                             | -                      | -                            | -                  |

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

|  | Taux | Actions | Change | Autres |
|--|------|---------|--------|--------|
| <b>Opérations de couverture</b>                      |      |         |        |        |
| Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés | -    | -       | -      | -      |
| Engagements de gré à gré                             | -    | -       | -      | -      |
| Autres engagements                                   | -    | -       | -      | -      |
| <b>Autres opérations</b>                             |      |         |        |        |
| Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés | -    | -       | -      | -      |
| Engagements de gré à gré                             | -    | -       | -      | -      |
| Autres engagements                                   | -    | -       | -      | -      |

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

|  | Taux fixe | Taux variables | Taux révisable | Autres     |
|--|-----------|----------------|----------------|------------|
| <b>Actif</b>                                 |           |                |                |            |
| Dépôts                                       | -         | -              | -              | -          |
| Obligations et valeurs assimilées            | -         | -              | -              | -          |
| Titres de créances                           | -         | -              | -              | -          |
| Opérations temporaires sur titres financiers | -         | -              | -              | -          |
| Comptes financiers                           | -         | -              | -              | 166 768,44 |
| <b>Passif</b>                                |           |                |                |            |
| Opérations temporaires sur titres financiers | -         | -              | -              | -          |
| Comptes financiers                           | -         | -              | -              | 55,25      |
| <b>Hors-bilan</b>                            |           |                |                |            |
| Opérations de couverture                     | -         | -              | -              | -          |
| Autres opérations                            | -         | -              | -              | -          |

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

|  | 0 - 3 mois | 3 mois - 1 an | 1 - 3 ans | 3 - 5 ans | > 5 ans |
|--|------------|---------------|-----------|-----------|---------|
| <b>Actif</b>                                 |            |               |           |           |         |
| Dépôts                                       | -          | -             | -         | -         | -       |
| Obligations et valeurs assimilées            | -          | -             | -         | -         | -       |
| Titres de créances                           | -          | -             | -         | -         | -       |
| Opérations temporaires sur titres financiers | -          | -             | -         | -         | -       |
| Comptes financiers                           | 166 768,44 | -             | -         | -         | -       |
| <b>Passif</b>                                |            |               |           |           |         |
| Opérations temporaires sur titres financiers | -          | -             | -         | -         | -       |
| Comptes financiers                           | 55,25      | -             | -         | -         | -       |
| <b>Hors-bilan</b>                            |            |               |           |           |         |
| Opérations de couverture                     | -          | -             | -         | -         | -       |
| Autres opérations                            | -          | -             | -         | -         | -       |

### 3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

| Par devise principale                        | GBP        | USD   | - | Autres devises |
|--|------------|-------|---|----------------|
| <b>Actif</b>                                 |            |       |   |                |
| Dépôts                                       | -          | -     | - | -              |
| Actions et valeurs assimilées                | -          | -     | - | -              |
| Obligations et valeurs assimilées            | -          | -     | - | -              |
| Titres de créances                           | -          | -     | - | -              |
| OPC  | 324 842,71 | -     | - | -              |
| Opérations temporaires sur titres financiers | -          | -     | - | -              |
| Créances                                     | -          | -     | - | -              |
| Comptes financiers                           | 413,04     | -     | - | -              |
| Autres actifs                                | -          | -     | - | -              |
| <b>Passif</b>                                |            |       |   |                |
| Opé. de cession sur inst. financiers         | -          | -     | - | -              |
| Opérations temporaires sur titres financiers | -          | -     | - | -              |
| Dettes                                       | -          | -     | - | -              |
| Comptes financiers                           | -          | 55,25 | - | -              |
| <b>Hors-bilan</b>                            |            |       |   |                |
| Opérations de couverture                     | -          | -     | - | -              |
| Autres opérations                            | -          | -     | - | -              |

### 3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

|   |  |  |          |
|---|--|--|----------|
| <b>Créances</b>                                     |  |  |          |
| Opérations de change à terme de devises :           |  |  | -        |
| Achats à terme de devises                           |  |  | -        |
| Montant total négocié des Ventes à terme de devises |  |  | -        |
| Autres Créances :                                   |  |  | -        |
| -   |  |  | -        |
| -   |  |  | -        |
| -   |  |  | -        |
| -   |  |  | -        |
| -   |  |  | -        |
| Autres opérations                                   |  |  | -        |
| <b>Dettes</b>                                       |  |  | 9 311,85 |
| Opérations de change à terme de devises :           |  |  |          |
| Ventes à terme de devises                           |  |  | -        |
| Montant total négocié des Achats à terme de devises |  |  | -        |
| Autres Dettes :                                     |  |  |          |
| Frais provisionnes                                  |  |  | 9 311,85 |
| -   |  |  | -        |
| -   |  |  | -        |
| -   |  |  | -        |
| -   |  |  | -        |
| Autres opérations                                   |  |  | -        |

### 3.6. Capitaux propres

|   | Souscriptions   |              | Rachats         |              |
|---|-----------------|--------------|-----------------|--------------|
|   | Nombre de parts | Montant      | Nombre de parts | Montant      |
| Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice | 56 177,1707     | 9 362 692,71 | 36 950,8106     | 6 278 056,46 |
| Commission de souscription / rachat                   |                 | 1 120,70     |                 | -            |
| Rétrocessions   |                 | 1 120,70     |                 | -            |
| Commissions acquises à l'Opc                          |                 | -            |                 | -            |

### 3.7. Frais de gestion

|  |             |
|--|-------------|
| Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen    | <b>1,00</b> |
| Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice | -           |
| Rétrocession de frais de gestion :   |             |
| - Montant des frais rétrocédés à l'Opc   | -           |
| - Ventilation par Opc "cible" :  |             |
| - Opc 1  | -           |
| - Opc 2  | -           |

### 3.8. Engagements reçus et donnés

|  |              |
|--|--------------|
| 3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital..... | <b>néant</b> |
| 3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....                           | <b>néant</b> |

### 3.9. Autres informations

|   |                     |
|---|---------------------|
| 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :  |                     |
| - Instruments financiers reçus en pension (livrée)  | -                   |
| - Autres opérations temporaires   | -                   |
| 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :  |                     |
| Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :   |                     |
| - actions   | -                   |
| - obligations   | -                   |
| - titres de créances  | -                   |
| - autres instruments financiers   | -                   |
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :  |                     |
| - actions   | -                   |
| - obligations   | -                   |
| - titres de créances  | -                   |
| - autres instruments financiers   | -                   |
| 3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités : |                     |
| - opc   | <b>2 719 904,60</b> |
| - autres instruments financiers   | -                   |

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** *(En devise de comptabilité de l'Opc)*
**Acomptes versés au titre de l'exercice**

| Date                  | Montant global | Montant unitaire | Crédit d'impôt totaux | Crédit d'impôt unitaire |
|-----------------------|----------------|------------------|-----------------------|-------------------------|
| -                     | -              | -                | -                     | -                       |
| -                     | -              | -                | -                     | -                       |
| -                     | -              | -                | -                     | -                       |
| -                     | -              | -                | -                     | -                       |
| <b>Total acomptes</b> | -              | -                | -                     | -                       |

|  | 30.09.2020         | 30.09.2019        |
|--|--------------------|-------------------|
| <b>Affectation du résultat</b>                                     | EUR                | EUR               |
| <b>Sommes restant à affecter</b>                                   |                    |                   |
| Report à nouveau   | -                  | -                 |
| Résultat   | -106 895,61        | -83 619,47        |
| <b>Total</b>   | <u>-106 895,61</u> | <u>-83 619,47</u> |
| <b>Affectation</b>   |                    |                   |
| Distribution   | -                  | -                 |
| Report à nouveau de l'exercice                                     | -                  | -                 |
| Capitalisation   | -106 895,61        | -83 619,47        |
| <b>Total</b>   | <u>-106 895,61</u> | <u>-83 619,47</u> |
| <b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b> |                    |                   |
| Nombre de parts  | -                  | -                 |
| Distribution unitaire  | -                  | -                 |
| <b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>       | -                  | -                 |

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes**

(En devise de comptabilité de l'Opc)

**Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

| Date                  | Montant global | Montant unitaire |
|-----------------------|----------------|------------------|
| -                     | -              | -                |
| -                     | -              | -                |
| -                     | -              | -                |
| -                     | -              | -                |
| <b>Total acomptes</b> | -              | -                |

|  | 30.09.2020       | 30.09.2019        |
|--|------------------|-------------------|
| <b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>                 | EUR              | EUR               |
| <b>Sommes restant à affecter</b>                                   |                  |                   |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées            | -                | -                 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice                          | 24 202,92        | 106 168,15        |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice      | -                | -                 |
| <b>Total</b>   | <b>24 202,92</b> | <b>106 168,15</b> |
| <b>Affectation</b>   |                  |                   |
| Distribution   | -                | -                 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées                        | -                | -                 |
| Capitalisation   | 24 202,92        | 106 168,15        |
| <b>Total</b>   | <b>24 202,92</b> | <b>106 168,15</b> |
| <b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b> |                  |                   |
| Nombre de parts  | -                | -                 |
| Distribution unitaire  | -                | -                 |

## 3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

| Devise<br>EUR  | 30.09.2020           | 30.09.2019   | 28.09.2018    | 29.09.2017   | 30.09.2016   |
|--|----------------------|--------------|---------------|--------------|--------------|
| <b>Actif net</b>   | <b>11 220 111,10</b> | 8 869 901,64 | 10 684 260,42 | 9 669 555,82 | 6 954 483,56 |
| <b>Nombre de parts en circulation</b>  | <b>69 188,3848</b>   | 49 962,0247  | 59 791,2259   | 53 243,7144  | 45 127,5972  |
| <b>Valeur liquidative</b>  | <b>162,16</b>        | 177,53       | 178,69        | 181,6        | 154,10       |
| <b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>        | -                    | -            | -             | -            | -            |
| <b>Distribution unitaire (y compris acomptes)</b>  | -                    | -            | -             | -            | -            |
| <b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b> | -                    | -            | -             | -            | -            |
| <b>Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup></b>  | <b>-1,19</b>         | 0,45         | 4,25          | 1,09         | -5,40        |

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 1<sup>er</sup> juin 2012.

# 4 inventaire au 30.09.2020

| Code valeur                     | Libellé valeur   | Statut Valeur | Quantité   | Valeur boursière     | Devise de cotation | % Actif net  |
|---------------------------------|--|---------------|------------|----------------------|--------------------|--------------|
| <i>Valeurs mobilières</i>       |  |               |            |                      |                    |              |
| <i>O.P.C.V.M.</i>               |  |               |            |                      |                    |              |
| LU1645746105                    | ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FUND SICAV                          | PROPRE        | 6 990,00   | 912 614,40           | EUR                | 8,13         |
| LU1883305333                    | AMUNDI FUNDS EUROLAND EQUITY - M2 EUR (C)                    | PROPRE        | 475,00     | 711 469,25           | EUR                | 6,34         |
| LU1234787205                    | GENERALI INVESTMENTS SHS BXC CAPITALISATION SICAV            | PROPRE        | 4 345,00   | 554 291,65           | EUR                | 4,94         |
| LU0196034820                    | JANUS HENDERSON HORIZON FUND SICAV                           | PROPRE        | 30 000,00  | 409 800,00           | EUR                | 3,65         |
| LU1834988278                    | LYXOR INDEX FUND STOXX EUROPE 600 OIL GAS FUND UCITS ETF     | PROPRE        | 7 200,00   | 198 986,40           | EUR                | 1,77         |
| LU1834987973                    | LYXOR INDEX FUND SICAV LYXOR STOXX EUR 600 INSURANCE ETF     | PROPRE        | 14 600,00  | 485 756,60           | EUR                | 4,33         |
| LU1834986900                    | LYXOR INDEX FUND SICAV LYXOR STOXX EUROPE 600 HEALTHCARE ETF | PROPRE        | 5 300,00   | 577 323,70           | EUR                | 5,15         |
| LU1834983394                    | LYXOR INDEX FUND SICAV STOXX EUROPE AUTOMOBILES PARTS ETF    | PROPRE        | 10 500,00  | 563 818,50           | EUR                | 5,03         |
| LU1646360971                    | MULTI INITS LUXMEBOURG SICAV LYXOR MSCI EMU DR UCTIS SICAV   | PROPRE        | 28 300,00  | 1 231 474,50         | EUR                | 10,98        |
| LU1829219390                    | MULTI UNITS LUXEMBOURG LYXOR EURO STOXX BANKS UCITS ETF      | PROPRE        | 13 425,00  | 692 327,25           | EUR                | 6,17         |
| LU0191250090                    | NN L SICAV EURO HIGH DIVIDEND                                | PROPRE        | 1 250,00   | 765 075,00           | EUR                | 6,82         |
| FR0010828913                    | OBJECTIF ALPHA EUR A   | PROPRE        | 830,00     | 322 521,40           | EUR                | 2,87         |
| FR0011606276                    | ODDO ACTIVE SMALLER COMPANIES                                | PROPRE        | 325,00     | 716 979,25           | EUR                | 6,39         |
| FR0010251108                    | ODDO AVEN EUR CI EU PARTS FCP                                | PROPRE        | 2,22       | 887 314,97           | EUR                | 7,91         |
| FR0010576728                    | ODDO BHF GENERATION B  | PROPRE        | 2,20       | 493 510,14           | EUR                | 4,40         |
| LU1361561365                    | ODDO COMPASS ALGO TREND EUROPE SICAV                         | PROPRE        | 187,00     | 220 425,69           | EUR                | 1,96         |
| FR0011156215                    | ODDO EUROPEAN BANK B 3 DEC                                   | PROPRE        | 5,39       | 401 674,55           | EUR                | 3,58         |
| LU0995123006                    | SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND SICAV UK ALPHA INCOME  | PROPRE        | 3 024,00   | 324 842,71           | GBP                | 2,90         |
| LU0106235459                    | SISF EURO EQUITY C CAP                                       | PROPRE        | 14 000,00  | 592 503,80           | EUR                | 5,28         |
| <b>Total O.P.C.V.M.</b>         |  |               |            | <b>11 062 709,76</b> |                    | <b>98,60</b> |
| <b>Total Valeurs mobilières</b> |  |               |            | <b>11 062 709,76</b> |                    | <b>98,60</b> |
| <i>Liquidités</i>               |  |               |            |                      |                    |              |
| <b>BANQUE OU ATTENTE</b>        |  |               |            |                      |                    |              |
|                                 | BANQUE EUR SGP   | PROPRE        | 166 355,40 | 166 355,40           | EUR                | 1,48         |
|                                 | BANQUE GBP SGP   | PROPRE        | 374,65     | 413,04               | GBP                | 0,00         |
|                                 | BANQUE USD SGP   | PROPRE        | -64,79     | -55,25               | USD                | -0,00        |
| <b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>  |  |               |            | <b>166 713,19</b>    |                    | <b>1,49</b>  |



## PILOTAGE SELECTION OFFENSIVE

---

| Code valeur                               | Libellé valeur | Statut Valeur | Quantité  | Valeur boursière     | Devise de cotation | % Actif net   |
|---|----------------|---------------|-----------|----------------------|--------------------|---------------|
| <i>FRAIS DE GESTION</i>                   |                |               |           |                      |                    |               |
|   | PRCOMGESTFIN   | PROPRE        | -9 311,85 | -9 311,85            | EUR                | -0,08         |
| <i>Total FRAIS DE GESTION</i>             |                |               |           | <i>-9 311,85</i>     |                    | <i>-0,08</i>  |
| <i>Total Liquidites</i>                   |                |               |           | <i>157 401,34</i>    |                    | <i>1,40</i>   |
| <b>Total PILOTAGE SELECTION OFFENSIVE</b> |                |               |           | <b>11 220 111,10</b> |                    | <b>100,00</b> |